Mardi 15 janvier 12h00 [GMT + 1]

NUMERO **270**

Je n'aurais manqué un Séminaire pour rien au monde — PHILIPPE SOLLERS

Nous gagnerons parce que nous n'avons pas d'autre choix — AGNES AFLALO

www.lacanquotidien.fr

Lacan Quotidien

▪ MARIAGE POUR TOUS ▪

Samedi dernier on pouvait lire dans Marianne, au cœur d'un important dossier mariage gay, un article de Clotilde Leguil. Nous avons voulu rencontrer l'auteur.

Est-ce que les psychanalystes qui s'opposent au mariage homosexuel affichent un savoir qu'ils n'ont pas ? Pourquoi, à votre avis ?

Je ne dirai pas qu'ils affichent un savoir qu'ils n'ont pas. Ils ont certainement un savoir que je n'ai pas, car pour certains d'entre eux, ils ont connu Lacan, et exercent la psychanalyse depuis très longtemps. Mais ils utilisent des paradigmes freudiens en les rigidifiant. Cela conduit à donner une vision de la psychanalyse déconnectée de son temps, comme si la psychanalyse en était restée au complexe d'Œdipe et à une idée très normative de la famille. L'expérience analytique conduit plutôt à déconstruire toute idée de la famille normale. Que des analystes s'interrogent sur les conséquences du mariage homosexuel dans la société et dans la famille, je trouve par ailleurs cela passionnant.

Deux choses m'ont donc interpellée. D'une part, les psys qui étaient contre le mariage homosexuel donnaient une vision datée de la psychanalyse en s'appuyant sur le complexe d'Œdipe, comme si on en était resté là. D'autre part, et c'est presque l'envers, ceux qui n'étaient pas contre, car il y en a eu aussi, prétendaient que l'on ne pouvait au XXIe siècle se fonder sur les idées de Freud qui étaient des idées du XIXe siècle. C'est ce que disait Serge Hefez dans le *Figaro*. Ces interventions des psys m'ont inspirée, parce que je pense au contraire que les idées de Freud, telles que Lacan les a déchiffrées, puis les avancées de Lacan, nous permettent de penser de façon très éclairante ce qui se passe dans notre civilisation. Le message de Lacan après Freud, ce n'est certainement pas « sauvons la famille traditionnelle », et « que l'ordre règne ».

Vous soulignez que le genre de vie homosexuel a changé. Pouvons-nous en tirer un enseignement sur la civilisation actuelle?

Oui, parce que finalement, la vie familiale, c'est un genre de vie, mais il y en a d'autres. C'est ce que disait Aristote à propos du bonheur. Il n'y a pas qu'une seule façon de rechercher le bonheur. Le genre de vie homosexuel a longtemps représenté une antithèse au genre de vie familial : union libre, sans enfant. La génération structuraliste, avec des grandes figures comme Michel Foucault et Roland Barthes, incarnaient aussi un autre genre de vie que la vie classique en famille. À tel point que les hétérosexuels pouvaient eux aussi aspirer à ce style de vie. On peut aussi transmettre en faisant une œuvre, intellectuelle, artistique, scientifique, politique…

Et puis finalement, comme le disait Lacan, la famille est un résidu. Elle reste par-delà toutes les transformations de la société et de la vie sexuelle, un noyau « réel ». On veut quand même une famille.

C'est en effet le lieu de la transmission de la vie et du langage. La famille, après avoir été plutôt objet de rejet de la part des homosexuels, est objet de désir. On peut voir cela de façon dialectique. Finalement, peut-être que ce moment « anti-famille » a préparé le moment que nous vivons au XXIe siècle : une véritable mutation de la famille.

Des psychanalystes prétendent que les normes ne doivent pas changer. Que peut-on leur dire?

Je crois surtout que ce débat est l'occasion de montrer qu'avec Lacan, et en particulier son dernier enseignement tel que Jacques-Alain Miller nous le transmet en nous l'explicitant, nous avons les moyens de penser ce qui se passe aujourd'hui dans notre société. Nous sommes en prise avec ces bouleversements sociétaux. Le théologien Xavier

Lacroix écrivait contre le « mariage pour tous » dans *Le Monde* que « les homosexuels veulent entrer dans la norme en la subvertissant ». J'ai trouvé cela très lacanien comme formulation, et j'ai été surprise par cette référence à Lacan pour critiquer la subversion des normes… cela m'a aussi inspirée.

Les psychanalystes avec Lacan : même pas peur?

De quoi peut-on avoir peur finalement ? Ce qui ressort des débats, c'est que l'on a peur de l'effacement de la différence des sexes, et peur de mettre en danger les enfants en brouillant les repères de la transmission. Ce sont des peurs légitimes. Sur ces deux questions fondamentales, nous pouvons avec Lacan nous engager à dire quelque chose sans dénigrer l'angoisse que peut susciter cette transformation du paradigme de la famille normale et de la filiation. Il ne s'agit pas tant de dire que cela ne nous fait pas peur, comme si tout changement était nécessairement bon, mais plutôt de voir en effet qu'il s'agit là d'une métamorphose qui nous oblige, comme l'a écrit Jacques-Alain Miller, à faire le deuil d'une référence à la loi naturelle. Comment penser un ordre et des limites sans prendre aucune référence à la nature ? C'est l'enjeu du débat.

Propos recueillis par Anne Poumellec

Paris, le 12 janvier 2013

***

▪ Trois Contributions sur le MPT ▪

Depuis l'invitation au débat lancé par Jacques-Alain Miller vendredi soir dans Lacan Quotidien n° 267, nous avons déjà reçu plusieurs contributions, que nous publierons au cours de la semaine. Nous commençons par en donner trois : celle d'Éric Laurent, composée après la diffusion de l'appel des 10, la « Déclaration du 13 janvier 2013 » ; celle de Fabian Fajnwaks, issue d'une conférence faite ce samedi à l'invitation de la Section clinique de Strasbourg ; et d'abord celle de Pierre-Gilles Guéguen, première reçue. J.-A. Miller a demandé à des collègues d'autres pays de faire le point sur la situation chez eux : il a recueilli de premiers échos sous le titre : *Mariage international*.

À suivre

Mariage, divorce et compagnie…

Par Pierre-Gilles Guéguen

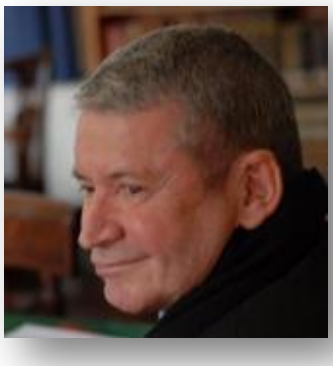

Le débat sur le mariage homosexuel fait apercevoir combien la psychanalyse fait aujourd'hui partie de la culture française. Jamais on a entendu autant de psychanalystes donner leur avis "d'experts" sur ce débat. Et pourtant jamais non plus la psychanalyse n'aura été aussi violemment critiquée. On attaque Lacan au motif qu'il serait homophobe[1], ou contre les transsexuels[2], on se sert d'une citation hâtivement sortie d'un index et interprétée à contresens pour étayer des propos dont l'intention malveillante est déjà établie. Par ailleurs, dans le domaine de la santé mentale et dans le domaine universitaire, on assiste à une politique décidée d'éradication de la formation psychanalytique. On fait à Freud le procès d'avoir trompé sa femme avec sa belle sœur : la belle affaire !

Je ne crois pas que les psychanalystes aient à légiférer et à se substituer aux politiques et aux juristes concernant le bien et le mal en matière de sexe, ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas dans le profilage des activités sexuelles… des autres. Lacan l'a définitivement, selon moi, établi : il n'y a pas de rapport sexuel (ce qui n'empêche pas que bien des choses s'inscrivent dans cette place vide).

En démocratie, c'est à dire dans les régimes non totalitaires — ceux qui permettent l'exercice de la psychanalyse —, c'est par les voies légalement prévues que la législation se fabrique et que s'élaborent les codes qui régissent les conduites. En tant que citoyen, je suis favorable à l'*homomariage*. Le mariage est un contrat civil, ceux dont les croyances religieuses font qu'ils considèrent que c'est un sacrement réservé à deux personnes de sexe opposé peuvent aussi se marier religieusement.

Si je m'interroge à l'inverse sur l'obstacle qu'il y aurait aujourd'hui pour la doctrine psychanalytique à voir se mettre en place selon les voies légales un mariage homosexuel (de grâce, pas "pour tous" !), et même une parenté homonormée, je dirai que je n'en vois aucun.

Je ne crois pas à l'idéalisation de la famille, qui d'ailleurs n'a cessé d'évoluer depuis la famille romaine, en passant par la famille patrimoniale du XIXe siècle et les

familles recomposées d'aujourd'hui. Mon analyse m'a aidé à traiter cela. Et Lacan n'avait sur la famille aucune illusion non plus. Dès 1938, il avait prédit la fin du modèle standard, et tout son enseignement a consisté à se départir graduellement de la normativité œdipienne. La phase de son élaboration dite du "Nom du père" était déjà une prise de distance par rapport au père de la réalité et aux devoirs que lui imposait la religion.

Lacan — qu'on critique ou dont on se prévaut à tort et à travers — nous a appris, spécialement dans le *Séminaire XX* et le *Séminaire XXIII*, que la logique du lien social et de la sexuation n'est pas une logique de l'identification, mais une logique de la jouissance.

Je pense que c'est cela qui trouble une bonne partie des Français ; ce n'est pas que les homosexuel(le)s se marient, c'est qu'une place a été conquise de nos jours par ceux qu'on tolérait dans les marges, et qui se retrouvent par un retournement socio-topologique au centre de l'attention.

La jouissance est autistique, tant du coté féminin que du côté masculin. La solitude de chacun est assurée, sauf à trouver dans un partenaire son symptôme comme moyen de jouissance. C'est l'amour qui permet ce passage, et qui favorise le lien social : les femmes plus que les hommes y sont sensibles. Certains éprouvent le besoin de faire en sorte que cet amour puisse prendre une forme officielle, cela étaye et soutient leur position de jouissance, cela les "stabilise" dans une place au grand jour. Il n'y a aucune raison psychanalytique de le leur refuser.

La psychanalyse n'est pas née au ciel platonicien des idées mais dans une pratique inventée à Vienne, où Freud s'est laissé enseigner par ses patients. Aujourd'hui plus que jamais, il importe de le rappeler : la jouissance des autres est toujours difficile à supporter ; la sienne propre aussi, bien souvent. C'est là qu'on s'adresse à un psychanalyste.

Si d'aventure on me demandait si je suis en faveur du divorce homosexuel, je dirais aussi : oui.

Notes

---

[1] Eribon D., *Une morale du minoritaire*, Fayard, Paris, 2001, p 235-275

[2] Rapport de la HAS sur « La situation actuelle et les perspectives d'évolution de la prise en charge médicale du transsexualisme », daté de novembre 2009, publié en février 2010. *(signalé par Laetitia Jodeau-Belle)*

Familles sinthomatiques

Par Fabian Fajnwaks

Le désir de « faire famille » a trouvé une sorte d'interprétation dans la réponse récente de nos gouvernants : « famille pour tous ». À quel réel répond cette interprétation ?

Le débat actuel a mis en évidence les préjugés des psychanalystes. C'est surtout une idéologie œdipienne qui s'est fait entendre. Rappelons ce que Jacques-Alain Miller disait lors d'un colloque à Nice en 2003 sur « Les gays en analyse » : la pratique avec des sujets homosexuels nous oblige à suspendre tout préjugé. On pourrait dire exactement la même chose de l'idée que chacune des orientations analytiques se fait de la famille.

Car les nouvelles revendications nous invitent non seulement à réviser nos préjugés, mais aussi à repenser quelques-uns des fondamentaux de la théorie psychanalytique : le rapport du drame œdipien aux fonctions « Nom-du-Père » et du « Désir de la Mère », le rapport du désir à la Loi, le statut même de la Loi : est-elle du côté du Nom-du-Père ou dans son au-delà, c'est à dire dans le rapport du sujet à la jouissance ? Et finalement, c'est la direction de la cure qui est en question : doit-on la penser dans les termes du complexe d'Œdipe ou dans la perspective du *sinthome* ?

Etre homosexuel impliquait jadis d'assumer la marginalisation que la répression sociale imposait à une pratique qui était jusqu'à récemment punie comme un délit. On peut donc comprendre, accepter, et même soutenir la revendication des couples homosexuels de voir leur statut officialisé par la Loi, dans la perspective de fonder une famille.

À cela, la psychanalyse n'a rien à redire. Elle est elle-même à l'origine des revendications qui veulent voir les styles de vie existants reconnus par la législation. Ce qui serait à interroger, c'est le désir d'institutionnaliser des modes de vie qui jusque-là n'avaient besoin d'aucune législation pour exister. Au « Familles, je vous hais » proféré jadis par Gide, s'est substitué un « Familles, je vous aime, et je veux en créer une », qui ne

peut qu'interpeller ceux qui croyaient l'homosexualité subversive par elle-même. C'était par exemple la position d'un Michel Foucault, qui, au début des années 80, attendait que l'homosexualité donne lieu à de nouvelles formes de vie et d'amitié entre partenaires.

Quand on s'intéresse à ces débats, on ne peut que tourner le regard vers la Californie des années 80. On trouve alors un air de déjà-vu. En effet, la *Queer Culture* et les *Gender studies* étaient le fait de militants qui réagissaient à la volonté des mouvements gay et lesbien de s'institutionnaliser selon la norme hétérosexuelle.

Lacan se demandait, à la fin de ses « Propos directifs pour un Congrès sur la sexualité féminine », si ce serait par l'effet de « l'instance sociale de la femme » que se maintient le statut du mariage dans le déclin du paternalisme. « Question irréductible, ajoutait-t-il, à un champ ordonné des besoins ». Effectivement, c'est à partir d'un désir, qui, dans son statut même de désir, ignore complètement le champ ordonné des besoins, que des couples exclus du mariage le demandent aujourd'hui, où plus aucun Nom-du-Père ne tient le coup. Ils ne le demandent peut-être pas au nom de « l'instance sociale de la femme », car cette demande ne se base pas sur la logique du « pas-tout », mais plutôt sur une logique du tout : on demande à être inclus dans le droit, donc dans le grand « Tout ».

Le mouvement gay a permis de faire lien social. Le *queer* l'a critiqué : les gays aspireraient selon eux à résorber, à homogénéiser la jouissance dans un universel, alors que leur jouissance ne se soumet pas à une norme calquée sur la norme hétérosexuelle. Comme le faisait valoir J.-A. Miller, « le *queer* souligne que, en son fond, la jouissance est rebelle à toute universalisation, à la Loi, et il objecte au *gay* que celui-ci reste dans les limites du signifiant-maître massifiant, dans les limites donc de l'Œdipe ».

La formalisation minimale que Lacan donne dans sa *Note sur l'enfant* de 1969 répond aux inquiétudes des analystes nostalgiques de l'Œdipe. Dans la « constitution subjective », Lacan évoque l'articulation entre « un désir qui ne soit pas anonyme, celui d'un intérêt particularisé, le fût-il par les propres manques de la mère », et un Nom qui soit « le vecteur de l'incarnation de la Loi dans le désir ». Lacan résume ainsi l'Œdipe, et lui donne sa structure, au-delà de toute référence à l'imaginaire. La différence sexuelle des parents n'est pas même évoquée ici. Si certains analystes craignent la disparition de la castration en cas de *same-sex marriage*, c'est qu'ils imaginarisent cette fonction. En fait, c'est dans le rapport à l'Un de la jouissance et à son au-delà que la castration prendra sa place.

La sociologue Michaela Marzano signalait dans les colonnes de *Libération* que, même si on se marie de moins en moins, on forme essentiellement famille avec le projet de faire un enfant. L'enfant est au centre de ce qui réunit deux partenaires qui se nomment parents indépendamment de leur sexe. C'est ce que désigne le terme de « parentalité ».

Un autre sociologue, Zygmunt Bauman, dans *Liquid love*, décrit la place de l'enfant aujourd'hui comme celle d'un « objet de consommation émotionnelle », terme qui dit le caractère fétiche que l'enfant peut avoir dans nos sociétés de marché. Mais c'est laisser de côté la valeur de *sinthome* que l'enfant peut prendre dans certains couples.

On pourrait même s'amuser à dire, comme l'indique M. Godelier, que, dans le projet d'enfant que forme un couple homoparental, il faut au moins trois éléments, quand ce ne seraient pas trois géniteurs : les deux partenaires, et un troisième, donneur de sperme ou d'ovules. L'enfant se présente alors comme le quatrième terme qui réunit ces sujets.

Lacan isole dans sa *Note* les fonctions de l'enfant « symptôme du couple familial » et « fétiche » de la jouissance maternelle. Il faut désormais inclure la fonction inédite de *l'enfant sinthome*, que la science et le droit actuel permettent. Non pas que cette fonction n'ait pas existé par le passé, mais elle se propose aujourd'hui sur le marché du désir. Il faudra examiner quel retour cette prise directe sur le désir maternel aura, par exemple, sur les symptômes de l'enfant.

« Nous ne sommes pas de ceux qui s'affligent d'un prétendu relâchement du lien familial », énonçait très tôt Lacan, dès 1938 dans *Les Complexes familiaux*. Il ne savait peut-être pas encore ce qui allait venir comme relâchement. Ou bien si, justement, parce que cette affirmation a un caractère structural : elle est complètement valable, atemporelle.

La question aujourd'hui n'est donc pas seulement de savoir comment l'analyste pourra opérer sur les symptômes produits par ces mutations familiales, mais aussi quels effets de retour auront sur la psychanalyse elle-même ces mutations dans les familles, ces familles post-œdipiennes, *sinthomatiques*.

Extrait d'une conférence faite à l'invitation de la Section clinique de Strasbourg, le 12 janvier 2013.

Qui s'occupera des enfants ?

Par Éric Laurent

La Déclaration que nous venons de signer à la suite de manifestations hostiles au projet de loi sur « le mariage pour tous » et à la modification des standards de filiation à venir, mentionne qu'« il revient à chaque être parlant de trouver les voies de son désir, qui sont pour chacun singulières, tordues, et marquées de contingence et de malencontres ». Elle admet la torsion générale de ce qui fait communication chez l'animal parlant.

Les lectures proposées de l'expérience psychanalytique et de l'enseignement de Lacan comme garants d'un « invariant anthropologique » sont néanmoins particulièrement tordues. Elles relèvent tout bonnement d'une lecture à l'envers, d'un asservissement à des fins conservatrices, de toute la mise en cause par Lacan des « Noms-du-Père », au pluriel. Au départ, Lacan vise une extension du domaine du Nom-du-Père dans le contexte des familles divorcées des années 30. Comme lui !

Le divorce et l'Œdipe

Il est aberrant de constater que celui qui, dès 1938, avant la restauration de Pétain, dans ses « Complexes familiaux… », au pluriel, appréciait de façon critique l'apport freudien du « complexe d'Œdipe », se retrouve embringué comme garant d'un ordre immuable. Celui qui plaidait pour la complexité des familles, divorcées, et recomposées en notant qu'elles étaient, « formatrices pour la raison », se retrouve enrôlé comme garant d'une forme unique de présentation de la différence sexuelle.

Le désir et les familles recomposées

Lacan n'était « pas de ceux qui s'affligent d'un prétendu relâchement du lien familial ». Il soulignait plutôt que le dit « relâchement » est en fait une complexification du lien par intégration « des plus hauts progrès culturels », y compris l'égalité des droits entre homme et femme. Le développement de son œuvre allait faire de la femme, un autre « Nom-du-Père »,

affirmant une égalité au-delà de la différence sexuelle. Je développerai ce point dans d'autres chroniques, mais pour l'instant, il me suffit de souligner cette égalité complexe.

Il rapportait enfin la naissance de la psychanalyse au contexte du « déclin social de l'imago paternelle ». Cela ne légitimait nulle perspective de « restauration », mais au contraire la prise en compte de la véritable place du père. Dans le dispositif freudien, relu à l'endroit, le « père » n'est pas un garant anthropologique, il vient incarner le caractère transgressif du désir singulier contre les impératifs moraux communément admis, qui prétendent définir la façon de vivre la pulsion. Le père sépare, par son désir, s'il est accepté, la mère de sa relation exclusive à l'enfant. Il incarne la pluralité de jouissances.

Lacan fondait ainsi en raison freudienne le sort des parents divorcés qui rompaient en pionniers dans ces années là avec l'ordre moral. Le divorce avait en effet restauré dans l'institution juridique le primat du choix du couple sur l'ordre familial et celui de la filiation. C'est ce qui en anglais apparaît clairement dans l'opposition entre *marriage* et *kinship*.

S'occuper des objets (*a*) !

Trente ans plus tard, après 1968, dans sa « Note sur l'enfant », Lacan précisait dans la même ligne que le père donne nom à une « incarnation de la Loi dans le désir ». Ceux qui nous bassinent avec « l'invariant anthropologique » lisent à l'envers cette expression. Ils en font une « sublimation du désir dans la Loi », supposée naturelle pour faire bonne mesure. Autrement dit, ils lisent la fonction du père comme une normalisation du désir. La mère serait la pulsion, le père la Loi. Cette lecture est absurde. L'écart, la différence dont il s'agit est que le « Nom-du-Père », fonction dont une femme peut être porteur, invente une façon de s'occuper des enfants de la mère, ses « objets (*a*) », pour les inscrire dans la loi commune, immanente. Ce qui était daté en 1968, doit maintenant s'actualiser avec les couples LGBT.

Les débats à venir

Notre Déclaration marque un début. Après le vote de la loi sur le « mariage pour tous », et jusqu'à l'examen de la Loi sur la famille, de nombreux débats vont traverser la société française. La querelle sur le père va se développer. Ce sera l'occasion de préciser notre position. De quoi le père est-il l'incarnation ? D'un invariant monotone, ou le nom d'une invention de la façon dont une époque vit la contingence du rapport des sexes ?

Le 13 janvier 2013

Mariage international

Textes recueillis par Jacques-Alain Miller

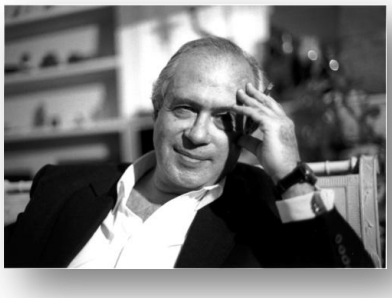

La Belgique, les Pays-Bas, le Danemark, la Norvège, la Suède, l'Islande, le Canada, l'Afrique du Sud, l'Argentine, l'Espagne, le Portugal, neuf États des États-Unis et deux États du Mexique ont légalisé le mariage pour tous.

Pour le Canada, j'ai demandé un point sur la situation à notre collègue de Montréal, Anne Béraud, qui prépare un texte. « Vu d'ici, m'écrit-elle, la controverse en France suscite surprise et incompréhension... presque l'impression de regarder le Moyen-Âge ! J'assistais justement la semaine dernière au mariage gay d'une collègue avec sa conjointe... »

Pour l'Argentine, c'est à Graciela Brodsky, de Buenos Aires, que j'ai demandé un état des lieux. Elle m'a aussitôt adressé une longue contribution qui contient seulement, me dit-elle, des faits, un article de notre collègue Ernesto Sinatra, et une question qu'elle se formule. On se reportera à son texte en espagnol, que nous mettons sur le site de *Lacan Quotidien.*

Miquel Bassols pour l'Espagne et René Rasmussen pour le Danemark, m'ont promis un texte à venir dans les prochains jours.

Pour les États-Unis, j'ai épluché le *New York Times*, le *Washington Post*, et d'autres publications accessibles en ligne. Les articles seront signalés ces jours prochains. S'y ajouteront des informations sur le débat en cours au Royaume-Uni. Pour l'Angleterre et le Pays de Galles, le gouvernement conservateur compte présenter un projet de loi analogue au projet français ; le gouvernement écossais fait de même ; dans les deux cas, l'Eglise catholique est à la pointe de la contestation.

Les membres de l'AMP qui exercent hors de France peuvent, s'ils le souhaitent, m'adresser leurs contributions, de préférence en français, sur la situation du « mariage pour tous » chez eux. Je donne ci-après les informations reçues de Belgique et du Brésil. A suivre. — JAM

Belgique

Je me suis adressé à notre collègue Philippe Hellebois, qui de Bruxelles m'adresse la réponse suivante.

Le mariage homosexuel est d'application en Belgique depuis le 1er juin 2003. Au départ, la loi ne permettait pas l'adoption, et une naissance n'impliquait pas la filiation pour le conjoint de même sexe. C'est chose faite depuis le 30 juin 2006 pour les couples mariés ou cohabitant quel que soit leur sexe. (*Source Wikipedia*).

Il y eut sans doute des débats, mais comme d'habitude en Belgique, ils ne suscitèrent que peu de passion, et laissent encore moins de souvenirs – le seul débat qui compte vraiment est la question linguistique !

Il faut noter cependant que la première loi a été votée par une majorité translinguistique socialiste, libérale, écologiste ne comprenant donc pas les sociaux-chrétiens, qui ne faisaient pas partie du gouvernement Verhofstadt de l'époque. Dans l'histoire politique de l'après-guerre, c'était là un fait rare.

Les sociaux-chrétiens ont longtemps été très puissants en Flandre, mais déclinent aujourd'hui parce que rongés par le parti nationaliste qu'est la NVA, auxquels ils « collent » de plus en plus.

Cela dit, nous avons Mgr Léonard, actuellement archevêque de Malines, et à l'époque évêque de Namur, philosophe, spécialiste de Hegel (!), très proche du Pape, beaucoup plus conservateur que lui, et qui n'a pas manqué de tonner contre la nouvelle conjoncture. C'est un habitué des déclarations choc, dont la presse parle ensuite pendant des semaines, mais il se fait beaucoup plus discret aujourd'hui.

Il salue le combat de l'Eglise en France aujourd'hui « d'avant-garde prophétique pour l'avenir de la famille ». Bref, il est dans son rôle, mais fait le service minimum. En tout cas, il s'est beaucoup plus insurgé contre l'homosexualité – le sida, jugement de Dieu – que contre le mariage gay.

J'ai contacté plusieurs personnes pour en savoir plus, mais j'attends leurs réponses. Dès que j'ai du nouveau, je vous le transmets.

Brésil

J'ai questionné à ce propos notre collègue Jorge Forbes, de Sao Paulo, qui m'a répondu ceci.

Au Brésil, ça fait beaucoup moins de bruit qu'en France. La Cour Suprême a reconnu à l'unanimité, en 2011, l'union stable entre personnes du même sexe.

« Em 5 de maio de 2011, o Supremo Tribunal Federal (STF), na ocasião do julgamento da ADIn (*Ação Direta de Inconstitucionalidade*) nº 4277 e da ADPF (*Arguição de descumprimento de preceito fundamental*) nº 132 reconheceu, por unanimidade, a união estável entre pessoas do mesmo sexo em todo o território nacional. A decisão da corte maior consagrou uma interpretação mais ampla ao artigo 226, §3º da Constituição Federal (*"Para efeito da proteção do Estado, é reconhecida a união estável entre o homem e a mulher como entidade familiar, devendo a lei facilitar sua conversão em casamento."*), de modo a abranger no conceito de entidade familiar também as uniões entre pessoas do mesmo sexo. O julgamento levou em consideração uma vasta gama de princípios jurídicos consagrados pela Constituição como direitos fundamentais, dentre eles: a igualdade, a a liberdade e a proibição de qualquer forma de discriminação. "

Tu auras, si besoin est, plus d'informations et des détails ici : http://migre.me/cMCmd

***

▪ BABEL & CO ▪

Retrouvez sur le site LQ l'article de **Graciela Brodsky**

« **Matrimonio igualitario en Argentina** »...

***

▪ DOCUMENT ▪

À la suite de la publication de notre Déclaration, nous avons fait des recherches sur le Web, et trouvé ce matin cette "lettre ouverte", parue dans Médiapart, en date du 12 novembre dernier, avec sa liste de signataires. Nous la reprenons à titre de document.

Lettre ouverte **:**

Des psychanalystes face à l'égalité des droits et au « mariage pour tous ».

Le projet de loi « Le mariage pour tous » a pour viséel'ouverture du droit au mariage de personnes de même sexe et par voie de conséquence, de l'adoption aux couples mariés de même sexe. Cette évolution de notre code civil mettrait enfin la France au diapason de neuf pays européens, treize dans le monde et neuf états américains.
En réaction à cette évolution démocratique, certains propos mettant en avant une supposée orthodoxie psychanalytique s'opposent formellement à ce projet.
Nous, psychanalystes (ou en formation psychanalytique), souhaitons par ce communiqué exprimer que « La psychanalyse » ne peut être invoquée pour s'opposer à un projet de loi visant l'égalité des droits. Au contraire, notre rapport à la psychanalyse nous empêche de nous en servir comme une morale ou une religion.
En conséquence, nous tenons à inviter le législateur à la plus extrême prudence concernant toute référence à la psychanalyse afin de justifier l'idéalisation d'un seul modèle familial.
Nous soutenons qu'il ne revient pas à la psychanalyse de se montrer moralisatrice et prédictive. Au contraire, rien dans le corpus théorique qui est le nôtre ne nous autorise à prédire le devenir des enfants quel que soit le couple qui les élève. La pratique psychanalytique nous enseigne depuis longtemps que l'on ne saurait tisser des relations de cause à effet entre un type d'organisation sociale ou familiale et une destinée psychique singulière.
De plus, la clinique de nombre d'entre nous avec des enfants de couples « homosexuels » atteste que ce milieu parental n'est ni plus ni moins pathogène qu'un autre environnement.
Il n'est pas inutile non plus de faire un retour aux prises de position de Freud concernant l'homosexualité. Pour s'en tenir, par exemple, aux toutes premières années de la naissance de la psychanalyse (1896), Freud signa une pétition initiée par le médecin et sexologue allemand Magnus Hirschfeld (1897) demandant l'abrogation du paragraphe 175 du code pénal allemand réprimant l'homosexualité masculine (recueillant plus de 6000 signatures dont celles aussi de Krafft-Ebing, Andréas-Salomé, Zola, Rilke, Mann et Einstein).
Aussi nous tenons à rendre publique notre position et ces éléments de réflexion dans le cadre du débat national qui est engagé.

Extrait de la liste ses signataires :

Nicole Aknin (Présidente de la Sigmund Freud Université, Paris), **Sidi Askofaré**, (Maître de conférences et directeur de recherches, Université Toulouse le Mirail), **Thamy Ayouch**(Maître de Conférences, Lille), **Chawki Azouri** (Psychiatre, psychanalyste), **Marie-France Bacqué** (Professeur, Université de Strasbourg), **Carina Basualdo** (Maitre de Conférences, Besançon), **Ariane Bazan** (Professeur d'université, Liège),**Daniel Beaune** (Professeur d'université, Lille), **Fethi Benslama**(Professeur, Paris VII), **Jean-Baptiste Beaufils** (psychanalyste),**Michèle Benhaïm** (Professeur d'université, Aix-Marseille), **Isée Bernateau** (Maitre de Conférences, Paris VII), **Anne Bourgain**(Maitre de Conférences, Paris XIII), **Jean-Pierre**

Bourgeron(psychanalyste, historien de la psychanalyse), **Jacques Cabassut** (Professeur, Université Nice) **Lissy Canellopoulos**(Professeur assistant, Université d'Athènes), **Régine Cassin**(psychanalyste), **Pierre-Henri Castel** (Psychanalyste, CNRS),**Franck Chaumon** (Psychiatre, psychanalyste), **Alice Cherki**(Neuropsychiatre, psychanalyste), **Christian Colbeaux**(psychanalyste, praticien hospitalier), **Xavier Coquerelle**(psychiatre**), Daniel Coum** (Directeur de l'association Parentel)**, Laurence Croix** (Maitre de Conférences, Paris X),**Alejandro Dagfal** (historien de la psychanalyse, Argentine),**Didier de Brouwer** (psychiatre) **Geneviève Delaisi de Parseval**(psychanalyste), **Pierre Delion** (pédopsychiatre, psychanalyste), **Olivier Douville** (Maitre de Conférences, Paris X), **Alain Ducousso-Lacaze** (Professeur, Université de Poitiers), **Michel Elias** (Professeur, Université catholique de Louvain), **Vincent Estellon** (Maître de Conférences à Paris V),**Jeanne Favret-Saada** (anthropologue, EPHE), **Assaf Fitoussi**(psychanalyste, Tel Aviv), **Henri Fontana** (psychanalyste),**Frédéric Forest** (chercheur associé Paris VII) **Jacques Fousset**(psychanalyste, psychiatre), **Nathalie Georges** (Présidente de l'Association des psychanalystes freudiens), **Thierry Goguel d'Allondans** (éducateur spécialisé, anthropologue, Maitre de Conférences, IUFM d'Alsace), **Philippe Grauer** (Président du Syndicat national des praticiens en psychothérapie), **Pascale Hassoun** (psychanalyste), **Charlotte Herfray** (psychanalyste),**Anne-Marie Houdebine** (Professeur à la Sorbonne), **Pascal-Henri Keller** (Professeur d'université, Poitiers), **Elisabeth Lagache** (psychanalyste), **Laurie Laufer** (Professeur, Paris VII), **Bernard Lemaigre** (psychanalyste), **Jaak le Roy**(psychiatre, psychanalyste, Bruxelles), **Cédric Levaque**(Président Espace Analytique Belgique), **Hubert Lisandre**(Maitre de conférences, Paris X), **Jean-Michel Louka**(psychanalyste), **Houari Maïdi** (Professeur d'Université, Franche-comté)), **Pascal le Maléfan** (Professeur d'université, Rouen), **Jean-Claude Maleval** (Professeur, Université de Haute Bretagne), **Marika Moisseeff** (CNRS), **Simone Molina**(psychanalyste), **Pascale Molinier** (Professeur, Université Paris 13), **Geneviève Morel** (psychanalyste), **Claude Nachin**(psychiatre, psychanalyste), **Mireille Nathan-Murat**(psychanalyste), **Patrick De Neuter** (Professeur d'université, Louvain La Neuve, Belgique), **Anick Ohayon** (historienne de la psychologie), **Jenyu Peng** (Professeur d'université, Taîwan),**Bertrand Ravon** (Maitre de conférences, Lyon 2), **Henri Rey-Flaud** (Professeur, université Montpellier), **Frédéric de Rivoyre** (psychanalyste), **Bernard Roland** (psychiatre, psychanalyste), **Joseph Rouzel** (éducateur spécialisé, psychanalyste, Montpellier), **Marie-Jean Sauret** (Professeur d'Université, Toulouse), **Gilles-Olivier Silvagni**(psychanalyste), **Saverio Tomasella** (psychanalyste, Lauréat 2012 du prix Torok-Abraham), **Serge Vallon** (psychanalyste)**Antoine Verstraet** (psychologue clinicien), **Jean-Michel Vives** (Professeur, Université Nice), …

Lacan Quotidien

publié par navarin éditeur

INFORME ET REFLÈTE *7 JOURS SUR 7* **L'OPINION ÉCLAIRÉE**

▪ comité de direction

présidente eve miller-rose eve.navarin@gmail.com

rédaction et diffusion anne poumellec annedg@wanadoo.fr

conseiller jacques-alain miller

▪rédaction

coordination anne poumellec annedg@wanadoo.fr

comité de lecture pierre-gilles gueguen, jacques-alain miller, eve miller-rose, anne poumellec, eric zuliani

édition luc garcia, cecile favreau, bertrand lahutte

▪équipe

▪pour l'institut psychanalytique de l'enfant daniel roy, judith miller

▪pour babel
-Lacan Quotidien en argentine et sudamérique de langue espagnole graciela brodsky
-Lacan Quotidien au brésil angelina harari
-Lacan Quotidien en Espagne miquel bassols
▪traductions chantal bonneau (espagnol) maria do carmodias batista (lacan quotidien au brésil)
▪designers viktor & william francboizel vwfcbzl@gmail.com
▪technique mark francboizel & olivier ripoll
▪médiateur patachón valdès patachon.valdes@gmail.com

▪suivre Lacan Quotidien :

▪ecf-messager@yahoogroupes.fr▫liste d'information des actualités de l'école de la cause freudienne et des acf▫ responsable : philippe benichou
▪pipolnews@europsychoanalysis.eu ▫ liste de diffusion de l'eurofédération de psychanalyse
▫ responsable : gil caroz
▪amp-uqbar@elistas.net▫ liste de diffusion de l'association mondiale de psychanalyse ▫ responsable : oscar ventura
▪secretary@amp-nls.org▫ liste de diffusion de la new lacanian school of psychanalysis▫ responsables : dominique holvoet et florencia shanahan
▪EBP-Veredas@yahoogrupos.com.br▫uma lista sobre a psicanálise de difusão privada e promovida pela associação mundial de psicanálise (amp) emsintoniacom a escola brasileira de psicanálise▫moderator : maria cristina maia de oliveira fernandes

POUR ACCEDER AU SITE LACANQUOTIDIEN.FR CLIQUEZ ICI.

•*À l'attention des auteurs*

Les propositions de textes pour une publication dans Lacan Quotidien sont à adresser par mail (anne poumellec annedg@wanadoo.fr)**ou directement sur le site lacanquotidien.fr en cliquant sur "proposez un article",**
Sous fichier Word ▫ Police : Calibri ▫ Taille des caractères : 12 ▫ Interligne : 1,15 ▫ Paragraphe : Justifié ▫ Notes : ***manuelles*** **dans le corps du texte, à la fin de celui-ci, police 10•**

•*À l'attention des auteurs & éditeurs*

Pour la rubrique Critique de Livres, veuillez adresser vos ouvrages, à NAVARIN ÉDITEUR, la Rédaction de Lacan Quotidien – 1 rue Huysmans 75006 Paris. •